

Motion contre la réforme de la formation des enseignants

Loin des mensonges ministériels, la réforme diminue drastiquement le temps de formation des futurs enseignants ; elle atteint ainsi la qualité de la formation fondamentale (exigences des concours largement revues à la baisse) et pratique (disparition du stage annuel en alternance pour les reçus aux concours).

L'an dernier, la mobilisation de l'ensemble de la communauté universitaire a fait provisoirement échec à la mise en place immédiate de la réforme de la formation et du recrutement des enseignants, baptisée « mastérisation ».

Depuis cet été, le gouvernement distille les mesures d'application ; il continue de mépriser le travail et les recommandations des commissions qu'il a lui-même créées et d'ignorer les protestations argumentées de tous les acteurs concernés.

À mesure que circulaires et autres arrêtés sont publiés, cette réforme confirme, plus encore que nous ne le craignons, sa dimension fondamentalement nocive.

- ▶ Elle entraîne une considérable dégradation de la formation des enseignants, tant disciplinaire que pédagogique ;
- ▶ Elle implique une extinction des masters universitaires dédiés à la recherche dans de nombreux domaines.

De fait, cette réforme aurait rapidement des effets redoutables. Elle désorganiserait les équipes pédagogiques et les établissements scolaires sommés d'accueillir pour des périodes très courtes des étudiants encadrés dans des conditions pédagogiques et juridiques acrobatiques. Elle organise un paysage de l'enseignement primaire et secondaire où les professeurs recrutés par concours et les fonctionnaires ne seront à terme plus qu'une minorité au milieu d'enseignants précarisés. Elle renforcera les déséquilibres entre les territoires et mettra à bas toute mixité sociale. Elle introduit dans tous les concours de recrutement une épreuve obligatoire aux relents autoritaristes censée évaluer la capacité des futurs collègues à « *agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable* ». Or, les candidats à l'enseignement s'engagent à servir l'Etat par le fait même de s'inscrire aux concours : cela est suffisant. Nous ne laisserons pas instaurer ainsi le contrôle des opinions et la mise au pas des consciences. Enfin, la réforme menace les filières universitaires dont le débouché le plus visible est l'enseignement, en organisant la disparition, de fait, de la recherche dans les masters.

Dans une telle situation, nous ne pouvons nous contenter de dénoncer cette réforme. Actuellement, les rectorats et les ministères mettent déjà en place des stages qui placent en responsabilité dans les classes des étudiants non formés, et appellent au recrutement massif d'enseignants vacataires, « étudiants » ou « jeunes retraités ». C'est la généralisation de ce recours à un personnel contractualisé et non formé qui est au cœur de cette réforme.

L'assemblée générale du département de psychologie réunie ce jeudi 28 janvier 2010 demande :

- 1/ à faire voter dans les conseils d'UFR, les conseils d'école des IUFM et les conseils centraux des motions reprenant l'Appel des trois Conseils centraux de Paris 8 ou toute autre formulation prenant position clairement contre la mise en œuvre de la réforme ;
- 2/ ne pas faire remonter les maquettes de masters d'enseignement ou parcours s'inscrivant dans cette logique.

Et appelle tous les enseignants à signer, et à faire signer par les parents, la pétition « 100.000 voix pour la formation des enseignants ! » (www.100000voixpourlaformation.org).